

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE RICHMOND

Avis est donné par le soussigné, Rémi-Mario Mayette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, qu'il y aura une séance du conseil, le 7 mars 2022 à 18 h 45, au **Centre communautaire, sis au 820, rue Gouin à Richmond**. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Réduire la superficie minimale de terrain exigée par le Règlement de lotissement numéro 109 pour permettre l'ajout d'un quinzième (15^{ème}) logement respectivement aux immeubles du 158, rue Sage et du 168, rue Sage. La superficie minimale exigée par le règlement de lotissement est de 3 892 mètres carrés et la superficie du terrain est de 3 510,5 mètres carrés. La demande de dérogation mineure porte donc sur une différence de 381,5 mètres carrés pour l'ensemble de l'unité foncière.

En vertu de l'arrêté 2020-090 du 11 novembre 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne.

Les personnes intéressées à se faire entendre à l'égard de la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée doivent donc faire parvenir leurs questions et commentaires par écrit avant midi le lundi **7 mars 2022**:

- par courriel à admin@ville.richmond.qc.ca;
- par la poste au 745, rue Gouin, Richmond (Québec) J0B 2H0

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le conseil prendra connaissance des commentaires reçus avant la séance du conseil et en tiendra compte dans sa prise de décision.

DONNÉ À RICHMOND (QUÉBEC), Ce 16 février 2022.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier